\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Waleed Mohammed AlSama'ani
Minister of Justice
Postal Code 11472, P.O. Box 7775
Riyadh
Saudi Arabia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris pour vous faire part de ma vive préoccupation quant au maintien en détention arbitraire du ressortissant britannique Ahmed al Doush. Il a été victime de nombreuses violations de ses droits à un procès équitable et une audience est prévue pour le 4 mai 2025, lors de laquelle il pourrait être condamné**. Il a été arrêté à l’aéroport international King Khalid de Riyad le 31 août 2024 alors qu’il allait rentrer au Royaume-Uni avec son épouse et ses trois enfants après une visite en Arabie saoudite.

Lors de sa première audience devant un juge dans la semaine du 27 janvier 2025, cinq mois après son arrestation, Ahmed al Doush a été informé que des charges seraient retenues contre lui pour utilisation des réseaux sociaux à des fins de diffusion d’informations fausses, mensongères et préjudiciables au Royaume d’Arabie saoudite, et qu’il était accusé d’être en relation avec une personne menaçant la sécurité nationale du Royaume. À la lumière des questions qui lui ont été posées par les autorités saoudiennes lors de ces interrogatoires poussés, la famille d’Ahmed al Doush pense que ces accusations pourraient être liées à un tweet remontant à 2018 concernant la situation au Soudan, dans lequel il ne mentionnait pas l’Arabie saoudite et qu’il a ensuite supprimé. Sa famille pense par ailleurs que le deuxième chef d’accusation retenu contre lui est lié à son association présumée avec un opposant saoudien en exil avec qui Ahmed al Doush n’a aucune relation, si ce n’est qu’il connaît son fils. Bien qu’il semble être à présent officiellement inculpé, sa famille n’a pas encore connaissance des charges retenues contre lui.

Ahmed al Doush a comparu lors de plusieurs audiences. Ses communications avec sa famille sont restreintes et il n’a donc pas pu les informer des détails de ses procédures judiciaires. Il a déclaré à son épouse en avril que les autorités pénitentiaires lui avaient ordonné de seulement prendre des nouvelles d’elle et de ses enfants lors des appels et lui avaient dit que s’il évoquait quoi que ce soit d’autre, l’appel serait coupé et il se serait sanctionné.

**Les autorités saoudiennes doivent libérer immédiatement et sans condition Ahmed al Doush s’il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains. Dans l’attente de sa libération, elles doivent empêcher de nouvelles violations de ses droits à un procès équitable et veiller à ce qu’il puisse communiquer régulièrement avec son avocat et sa famille.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Royaume d'Arabie saoudite, Kirchenfeldstrasse 64, 3005 Berne

Fax: 031 351 45 81 / E-mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch